



Le 26 mars 2020

A l'attention de M. Olivier Dussopt,

Secrétaire d'Etat à la Fonction publique

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité de la conférence téléphonique que vous avez organisée ce jour avec les organisations syndicales représentatives, nous vous adressons ci-dessous un récapitulatif des points que nous avons soulevés durant cette réunion ainsi que plusieurs demandes complémentaires.

Dans la période tragique que nous connaissons, et alors que des centaines de milliers de fonctionnaires et agents publics affrontent les conséquences de l'épidémie dans des conditions de plus en plus difficiles, la CGT réaffirme l'importance des services publics et appelle à investir les moyens budgétaires nécessaires aujourd'hui et demain. La CGT réaffirme donc la nécessaire et urgente rupture avec les politiques d'austérité et de coupes dans les budgets publics, politiques qui ont contribué à la gravité de la situation présente

Parmi les priorités absolues de la période, la CGT exige en urgence un travail, mené avec les organisations syndicales représentatives, de définition des activités essentielles dans la Fonction publique et la mise en arrêt immédiat des autres secteurs

En lien avec cette exigence, la CGT demande solennellement la mise à disposition des moyens de protection pour tous les personnels qui sont au travail et en conséquence l'attribution prioritaire des équipements de protection disponibles aux seuls secteurs essentiels. Nous demandons autant que de besoin la réunion des CHSCT en conférence téléphonique.

La CGT demande l'automatisme de la reconnaissance du CV19 comme maladie professionnelle pour tous les agents au travail qui l'ont contracté et qui le contracteront dans les semaines à venir.

Concernant le débat ouvert par la décision gouvernementale de créer une prime de 1000 euros défiscalisée dans le secteur privé, la CGT souligne avec force que le meilleur moyen de reconnaître le travail et le dévouement des personnels est de procéder sans délai à une première augmentation de la valeur du point d'indice et de prendre l'engagement de négociations salariales dès la fin de la crise actuelle.

La CGT demande la prolongation de tous les contrats à durée déterminée en cours pour ne pas ajouter la précarité sociale à la précarité sanitaire.

La CGT refuse en bloc les mesures de restrictions portant sur les congés, la réduction du temps du travail. Les agents de la Fonction publique, fortement mobilisés dans des conditions dont nous soulignons encore une fois la grande difficulté, ne doivent pas payer cette crise.

La CGT demande une circulaire la plus contraignante possible sur les positions statutaires permettant de couvrir les différentes situations auxquelles sont confrontés les agents. Aucun agent ne doit être pénalisé financièrement dans la période. Nous demandons la garantie des rémunérations versées, traitement et régime indemnitaire, sans prélèvement des jours de grève durant la période de la crise sanitaire.

La CGT demande conformément au discours du Président de la République la formalisation de la suspension effective de toutes les réformes initiées dans la Fonction publique.

Il est essentiel que le ministère de Fonction publique prenne en compte la dimension égalité femmes hommes dans les dispositions prises durant la crise sanitaire.

Le COVID-19 va lourdement pénaliser les femmes parce qu'elles sont au front pour assurer les services publics et en première ligne pour réaliser les tâches domestiques et familiales.

- pour certaines familles monoparentales, pour une large majorité de mères célibataires, c'est l'obligation de télé-travailler tout en gardant les enfants : soit une double journée de travail intenable.
- le confinement va entraîner un risque accru de violences intrafamiliales

Rappelons qu'en cas de violences survenues au domicile, pendant le télétravail, l'employeur est responsable. Une prévention et un dispositif de signalement s'imposent. C'est dans ce cadre qu'un aménagement des conditions de travail peut être demandé, par exemple, avec la mise à disposition d'un logement.

La CGT demande la commande urgente des moyens informatiques d'ordinateurs et matériels nécessaires pour placer en télétravail dans les meilleurs délais les agents qui n'ont pas encore pu l'être.

Nous demandons la mobilisation de l'Action sociale :

- maintien du droit à la restauration par l'attribution d'une prime exceptionnelle
- mobilisation du CESU au titre de la garde des enfants, notamment les 6/12 ans
- mise à disposition des logements disponibles, temporaires et d'urgence

La CGT demande une conférence téléphonique entre le ministre et les organisations syndicales et d'employeurs au moins une fois par semaine et la mise en place d'un dispositif de réponse aux multiples questions qui se posent.

Nous estimons enfin que la publication de décrets et circulaires traitant les points évoqués ci-dessus est une nécessité autant qu'une urgence.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour l'UFSE CGT,

Pour la Fédération CGT
des Services publics

Pour la Fédération CGT
Santé et Action sociale

Jean-Marc Canon,
Secrétaire général

Natacha Pommet,
Secrétaire générale

Mireille Stivala,
Secrétaire générale